

Le monstre

Analyse conceptuelle

I. Définition du monstre

Si l'on considère en premier lieu la définition, le « monstre » – le monstre « physique » dont il sera seulement question ici – désigne un être *vivant* ou un organisme *de conformation anormale* (que ce soit par excès, par défaut, ou du fait d'une position anormale de certaines parties de l'organisme).

(Nous soulignons *vivant* dans la définition du monstre, puisque, comme le remarque à raison Ganguilhem dans *La connaissance de la vie*, p. 171 : « il faut réserver aux seuls êtres organiques la qualification de monstres. Il n'y a pas de monstre minéral. Ce qui n'a pas de règle de cohésion interne, ce dont la forme et les dimensions ne présentent pas d'écarts oscillant de part et d'autre d'un module qu'on peut traduire par mesure, moule ou modèle – cela ne peut être dit monstrueux. » On y revient plus bas.)

Le monstre, en premier approche, c'est donc le vivant physiquement a-normal, la norme étant ici constituée par ce qui se produit le plus souvent, le plus régulièrement, par nature, dans l'espèce à laquelle il appartient (on nuance plus bas cette première idée). Il y aurait d'autres manières de le dire. Dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, on lit par exemple à l'article « monstre » (je souligne) :

« Animal qui naît avec une conformation *contraire à la nature*, c'est-à-dire avec une structure de parties très différentes de celles qui caractérisent l'espèce des animaux dont il sort. »

Autre exemple : le médecin Ambroise Paré, dans la préface de son livre *Monstres et prodiges* (1573), notait ceci, en distinguant les monstres, les prodiges (c'est l'un des sens de « monstre », en effet ; du latin *monere* : avertir, prévenir ; le « monstre » n'est pas seulement *ce qu'on* montre (du verbe *monstrare*), mais *ce qui* montre (du verbe *monere*)) et les mutilés (je souligne) :

« Monstres sont choses qui apparaissent *outre les cours de Nature* (et sont souvent signes de quelque malheur à venir) comme un enfant qui naît avec un seul bras, un autre qui aura deux têtes, et autres membres outre l'ordinaire. Prodiges ce sont choses qui viennent du tout contre Nature, comme une femme qui enfante un

serpent ou un chien ou autre chose du tout contre Nature... Les mutilés ce sont aveugles, borgnes, bossus, boiteux ou ayant six doigts à la main ou moins de cinq ou joints ensemble... »

Quant à Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (qui, pour désigner « la science des monstres », invente en 1832 la formule « tératologie »), il plaçait subtilement le monstre dans le champ des *anomalies* (l'anomalie étant, étymologiquement parlant, une irrégularité, une aspérité), en précisant, cependant, qu'il s'agissait de la catégorie des *anomalies graves*. Dans un premier temps, en effet, il note dans son *Histoire des anomalies de l'organisation chez les animaux* (1836) :

« Toute déviation du type spécifique ou en d'autres termes toute particularité organique que présente un individu comparé à la grande majorité des individus de son espèce, de son âge, de son sexe, constitue ce qu'on peut appeler une anomalie ».

Puis il précise que la monstruosité est constituée par :

« Un ensemble d'anomalies très complexes, très graves, rendant impossible ou difficile l'accomplissement de certaines fonctions, et produisant chez les individus qui en sont affectés une conformation vicieuse très différente de celle que présente ordinairement leur espèce. »

II. Le monstre : de l'anomalie à l'anormalité

Le monstre, autrement dit, c'est *le vivant qui souffre d'une anomalie grave*. Ces quelques caractérisations montrent que la monstruosité s'envisage toujours par rapport à un ordre qu'elle transgresse, ou une continuité qu'elle rompt. Dans l'ordre du vivant, qui suit un cours, qui se répète, le monstre est une exception brutale, un écart, une exception qui, précisément, brise la chaîne de répétition et de reproduction du même. C'est un premier point. Mais le monstre n'est pas seulement le vivant hors-norme, hors-module, l'extra-ordinaire qui rompt avec la règle du genre auquel il appartient, il est perçu comme une défectuosité, un ratage ou un raté. Sa valeur est négative : le monstre est un vivant irrégulier qu'on saisit *comme un échec de la vie* ; ce n'est donc pas seulement un type de vivant, ou un vivant parmi d'autres, ou encore un exemple de ce dont la vie est capable (une singularité), c'est un vivant manqué, déficient. Il est clair, en ce sens, que parler de « monstre » implique une référence à une valeur, et c'est pourquoi on le désigne plus comme un vivant « a-normal » que comme une simple « anomalie ». Dans son livre *Le normal et le pathologique*, Ganguilhem insiste en effet sur la distinction entre les deux termes (en notant qu'il n'y a pas actuellement d'adjectif